

Royaume du Maroc Ministère des droits de l'Homme
Allocution de M. Mohammed AUAJJAR,
Ministre des droits de l'Homme du Royaume du Maroc
Commission des droits de l'Homme 58ème session

Genève, 20 mars 2002

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs;

Je suis à chaque fois très honoré, et cela depuis trois ans maintenant, de me présenter devant votre Honorable Assemblée, pour vous faire part de nos préoccupations et de nos ambitions, en tant qu'Etat épris de paix, résolument attaché au respect des valeurs universelles des droits de l'Homme et convaincu que la liberté véritable est celle qui émane de la nation souveraine.

A l'heure où je m'adresse à vous, mon pays est au rendez vous de réformes fondamentales qui engageront son avenir immédiat. Ces réformes concernent l'élargissement intégral des espaces de liberté, la rationalisation de l'intervention des différents acteurs politiques dans la vie publique nationale et la participation du citoyen marocain dans le choix de ses représentants.

Notre attachement à la démocratie et au renforcement, sans failles, de l'Etat de droit nous oblige à vous faire partager nos convictions, celles d'un Royaume exigeant avec lui-même et dans sa vision du futur.

Le projet politique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a pour objectif ('accélération du processus démocratique marocain. Ce processus vise le renforcement de l'Etat de Droit, la consécration de la loi comme fondement unique des relations sociales, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout en favorisant un développement économique régional intégré.

En ce sens, une session parlementaire extraordinaire a été ouverte sur un ordre du jour ambitieux, dont je citerai ici, à titre référentiel, l'étude d'un nouveau code électoral par le parlement marocain, sous les auspices duquel seront organisées les élections législatives nationales, prévues pour fin septembre de cette année.

Ce code électoral introduit toutes les garanties nécessaires de liberté et de transparence de ces élections, ainsi que l'assurance de l'égalité des chances entre tous les candidats. Il prévoit également l'introduction d'une liste nationale des femmes qui viendront enrichir, nous en sommes convaincus, la pratique démocratique marocaine.

Le Code des libertés publiques, dont la préparation a pris le temps nécessaire pour mûrir la meilleure réforme possible, pour un pays qui a fait le choix du pluralisme et de l'alternance comme le moyen le plus adéquat de sa gouvernance politique, a été adopté la semaine dernière au cours de cette session extraordinaire dans ses trois composantes, à savoir les lois sur la presse, les associations et les rassemblements publics.

Et je suis d'autant plus fier de l'annoncer ici, que je vous avais fait part, lors de la 56^{ème} et de la 57^{ème} sessions, de l'engagement du Maroc à renforcer et à raffermir ses choix démocratiques dans les domaines de la liberté d'expression, de réunion et d'opinion.

Nous sommes d'autant satisfaits de la nouvelle orientation, que nous avons prise dans notre politique intérieure, que les dossiers douloureux du passé concernent aujourd'hui la simple gestion quotidienne d'un Etat en normalisation harmonieuse. En effet, ces dossiers sont aujourd'hui pris en charge par une Commission indépendante, qui a déjà entamé les indemnisations nécessaires aux victimes de ce passé.

Bien entendu, notre volonté est d'arriver à la réhabilitation politique, sociale et psychologique totale de toutes les victimes de ce passé.

A cet égard, je dois souligner ici que mon gouvernement a déjà entrepris de nombreuses initiatives dans ce sens. Ces initiatives donnent des résultats probants. Nous restons, bien sur, très attentifs à toute proposition utile de la part de la société civile. Notre ambition est, en effet, d'aboutir à une réconciliation totale des Marocains avec leur passé.

Car, non seulement le Royaume du Maroc a fait le choix irréversible d'être un Etat de Droit engagé. Mais il a aussi, et surtout, orienté son Ordre juridique sur la nécessité d'assurer la meilleure protection possible au citoyen marocain, face à tous les interlocuteurs publics.

C'est dans ce cadre, et afin de renforcer les voies de recours contre les abus, que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a créé, le 9 décembre 2001, **Diwan al madalim**, l'Ombudsman marocain, qui sera l'interface institutionnelle pour régler les différends entre l'Administration et les citoyens.

En effet, **Diwan Al madalim** sera cette institution nationale vers laquelle se tournera tout citoyen, qui estime avoir un droit à revendiquer face à l'Administration publique. Il s'agit là du meilleur moyen de lutter contre les violations susceptibles de survenir dans les relations Administration/citoyens.

Mesdames et messieurs;

Notre participation régulière aux travaux de votre Honorable Assemblée est le témoin vivant que le Royaume du Maroc reste fidèle à ses engagements, respectueux de la norme internationale et parfaitement conscient des exigences et des impératifs d'un monde en mutation profonde.

En effet, notre 58^{ème} session se tient aujourd'hui alors que le souvenir, vivace, des tristes événements du 11 septembre 2001 continue de régner sur l'état des relations internationales.

Ces terribles incidents, qui ont visé les Etats-Unis, interpellent notre conscience alerte d'Hommes libres. Ces événements ont produit des revers qui ont marqué, et marqueront pour longtemps encore, la physionomie des relations inter-étatiques mondiales. Et, par mégarde, ou simplement par méconnaissance, ces événements malheureux et condamnables en eux-mêmes, ont été à l'origine de l'amalgame qui est désormais rapidement et légèrement fait entre Islam et terrorisme.

Or, autant nous condamnons fermement le terrorisme, d'où qu'il vienne, autant nous voudrions lever la confusion qui est faite entre la religion musulmane et le terrorisme, d'une part, et entre la lutte contre le terrorisme et les violations constatées des droits de l'Homme. D'autre part nous condamnons avec vigueur cette confusion, car nous estimons que la lutte contre le terrorisme ne peut servir de prétexte aux violations des droits humains.

La garantie de la sécurité interne des Etats doit se faire dans le respect total des droits de tous les Hommes à circuler en paix, en toute liberté et en toute quiétude.

Notre inquiétude est d'autant plus grande, devant cette confusion et, surtout, face à l'amalgame qui est aujourd'hui fait entre Islam et terrorisme, qu'ils ont conduit à des dépassements intolérables du point de vue des droits de l'Homme.

Pourtant, l'Islam, mesdames et messieurs, est une religion de tolérance, de défense de la liberté et de la dignité des personnes et des collectivités. En cela, cette religion ne peut en aucun cas être le prétexte, et moins encore l'alibi, à des actes violant tous les principes et toutes les valeurs vénérant l'intégrité physique et morale des individus, des nations et des peuples ainsi que de leur quiétude.

Cet amalgame a permis à des esprits simples ou malintentionnés de tirer des conclusions hâtives. Il a été, par conséquent, à l'origine de comportements injustes et dénués de tout fondement et de toute logique à l'égard des arabes et des musulmans, d'une part.

D'autre part, il a multiplié les élans xénophobes et foncièrement racistes contre les immigrés. Or, le bon sens devrait militer pour que le respect des droits humains et la défense de l'intégrité physique des populations migrantes, demeurent la source permanente d'un traitement juste et équitable de la question de l'émigration.

Je saisis cette occasion pour renouveler mon vibrant hommage à Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, pour ses inlassables efforts en faveur de la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui leur est sous-jacente.

Grâce à sa ferme volonté, à son savoir-faire et à sa grande connaissance des droits humains dans leur dimension universelle, le Haut Commissaire a su gérer nombre de dossiers, et plus particulièrement le sommet de Durban, qui aurait pu connaître l'échec le plus total sans l'abnégation de Mme Robinson.

Je tiens également à remercier notre Haut Commissaire pour son engagement à défendre les droits légitimes du peuple palestinien, qui vit une véritable tragédie quotidienne dans son face à face avec l'armée israélienne. En cela, la Communauté internationale est appelée à exiger le respect des droits humains des populations palestiniennes qui sont quotidiennement violés par l'Etat d'Israël.

Je voudrais, à ce propos, relever l'extrême importance de la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité, le 12 mars 2002, invitant pour la première fois à une "vision d'un Etat palestinien vivant aux côtés d'Israël dans des frontières sûres".

Mesdames et messieurs;

Comme vous le savez, le Royaume du Maroc a toujours appuyé les efforts du Secrétaire Général de l'ONU et de son envoyé personnel pour le règlement de l'affaire du Sahara marocain. Cette affaire, qui est aujourd'hui devant un tournant que nous espérons décisif pour le règlement définitif, juste et durable d'un différend qui bloque le développement régional harmonieux des pays maghrébins, évoque dans notre mémoire collective nationale une blessure intense.

Cette blessure n'est autre que le sort inhumain, dégradant et humiliant qui est réservé aux 1362 détenus marocains en territoire algérien: Ces détenus sont maintenus en détention depuis plus de 20 ans pour nombre d'entre eux. Cela, en violation flagrante de toutes les dispositions du droit international humanitaire, et même en contradiction matérielle avec les articles de la Convention de Genève relative aux détenus de guerre.

Il est pour moi un devoir de dénoncer avec vigueur, au nom de mon gouvernement et de tout le peuple marocain, la perdurance de leur situation inhumaine. J'exhorte votre Honorable Assemblée à agir pour que la légalité internationale soit respectée et rétablie en ce qui concerne la libération totale, immédiate et sans conditions, des détenus marocains

Je voudrais à cet égard saluer, au nom de mon gouvernement et de tout le peuple marocain, l'attention particulière témoignée par les membres du Conseil de Sécurité par la voix de son Président, S.E l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, qui rend justice aux détenus marocains dans sa déclaration du 27 février dernier. Il est, en effet, du devoir de la Communauté internationale d'exiger la libération inconditionnelle des détenus marocains de Tindouf.

Je tiens aussi à remercier, à cet égard, les efforts inlassables entrepris par le Comité International de la Croix Rouge et son Président, M. Jacob Kellenberger, en vue de libérer les soldats marocains encore détenus en Algérie.

Je ne saurais clore ce chapitre sans évoquer, devant votre Honorable Assemblée, les conditions désastreuses dans lesquelles vivent les populations sahraouies marocaines, retenues contre leur gré dans les camps dits de réfugiés à Tindouf.

Ces populations, qui ont un seul rêve, celui de rentrer au Maroc, chez elles, pour y vivre en paix au sein de leurs familles et avec leurs proches, ont subi la torture sous toutes ses facettes. Elles sont soumises aux traitements les plus inhumains, les plus dégradants et les plus condamnables du point de vue des droits de l'Homme. La Communauté internationale est interpellée au plus profond de sa conscience par ce drame.

Aussi dois-je lancer devant votre Honorable Assemblée un vibrant appel à cet égard. Cet appel est celui du respect de la liberté, de l'équité et de la justice, qui sont les valeurs essentielles qui nous unissent ici, à Genève, symbole de la paix et de la dignité humaine.

Mesdames et messieurs,

Il est désormais clair que les relations internationales connaissent aujourd'hui une mutation profonde. En conséquence, les défis à relever par la Communauté internationale sont nombreux et complexes. Ils engagent la sécurité mondiale. Parmi ces défis, je voudrais évoquer devant votre Honorable Assemblée un essentiel: la mondialisation.

Nous sommes tous ici conscients des enjeux de cette nouvelle et conquérante orientation de l'ordre international. Or, vous partagez avec moi les mêmes inquiétudes liées à ce phénomène de la globalisation, si ne sont fixées des règles de conduite qui garantissent à toutes les sociétés humaines, au Nord comme au Sud, un développement économique et social harmonieux.

Si la mondialisation apparaît aujourd'hui comme irréversible, cette mondialisation ne peut être acceptée par tous que si elle revêt un visage humain. L'humanisation de la mondialisation ne peut être un luxe: Elle est une exigence indépassable de tout le processus de développement humain durable.

Aussi, je ne pourrais terminer mes propos sans louer les efforts qu'entreprend la Commission des droits de l'Homme à cet égard.

Notre souhait, mesdames et messieurs, est de voir notre monde vivre dans l'harmonie plutôt que dans l'affrontement.

Merci de votre attention.